

La répression syndicale :

Ça suffit !

COMMUNIQUÉ — MONTREUIL, LE 2 JUILLET 2026

PLUS D'UN MILLIER de militantes de la Confédération générale du travail sont aujourd'hui victimes de répression syndicale.

L'Union fédérale des syndicats de l'État CGT leur apporte son soutien plein et entier.

De manière inédite, on ne compte plus les mises en cause, dépôts de plainte, mises en examen de nos camarades membres du bureau confédéral.

Ainsi, pour la deuxième fois en six mois, Sophie Binet, Secrétaire générale de la CGT est mise en examen.

Cela fait suite à une plainte en diffamation de l'entreprise Tefal contre les propos tenus par Sophie lors d'un débat à la fête de l'Humanité en septembre 2025: « *La CGT de Tefal fait face à une répression patronale violente* ».

Pour rappel, Sophie Binet a fait l'objet d'une première mise en examen après une plainte déposée par Sophie de Menthon pour injures. Sophie Binet avait déclaré suite à l'opposition de Bernard Arnault à un projet de surtaxe des entreprises: « *Les rats quittent le navire* » ...

Dans le même temps, Gérard Ré, membre du bureau confédéral de la CGT, est aussi mis en examen en raison d'une prétendue diffamation publique pour avoir affirmé que l'entreprise Sepur utilisait des travailleurs « sans-papiers ».

Pour rappel, cette entreprise a connu trois conflits majeurs du fait du recours à des travailleurs « sans-papiers ».

L'UFSE CGT apporte son soutien plein et entier à Sophie Binet et à Gérard Ré.

Elle rappelle que la liberté syndicale est une liberté fondamentale. Il en va de l'existence même de la démocratie au travail et plus largement dans la cité.

Chercher à interdire ou/et à entraver les libertés syndicales, le droit et le devoir d'expression des syndiqué·es, des représentant·es syndicales, des militant·es et responsables syndicales et syndicaux, c'est attaquer l'ensemble du monde du salariat en portant atteinte à des droits fondamentaux protecteurs des travailleuses et des travailleurs.

Ensemble, défendons nos droits et nos libertés syndicales!

Ce lundi 6 juillet prochain, aura lieu l'audience qui oppose Gérard Ré à la société Sepur.

Un point presse et un rassemblement sont organisés à partir de 13 heures en présence de Gérard, son avocat et d'anciens travailleurs sans papiers ayant travaillé pour Sepur.

L'UFSE CGT appelle à participer à ce rassemblement.

Nous ne laisserons pas faire. Nous ne nous taisons pas.

Il s'agit des droits et des libertés du monde du travail !

La liberté
syndicale
est une liberté
fondamentale